

# ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

---

TRANSPOSITION DU DROIT COMMUNAUTAIRE  
A LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2210)

## AMENDEMENT

N° 6

présenté par  
M. MOREL-A-L'HUISSIER, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRES L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant :**

« Dans l'article L. 711-9 du code de la sécurité sociale, les mots : « du quatrième alinéa » sont remplacés par les mots : « des quatrième et cinquième alinéas ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère l'article 20 vers le chapitre I<sup>er</sup> du projet, afin de regrouper toutes les dispositions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes au sein du même chapitre.